

Cahors. Les ex-Valéo amorcent la bataille juridique

Le porte-parole des licenciés, qui étaient réunis hier soir, parle de « riposte historique ».

Les bleus à l'âme sont encore présents, six ans après la claque assénée à trois cents employés de l'entreprise Valéo (équipementier automobile). Ceux-ci ont été licenciés en 2001 à Cahors d'abord, puis quelques mois plus tard, pour plusieurs d'entre eux, à Labastide-Saint-Pierre (Tarn-et-Garonne) après un très fragile reclassement.

Éprouvés par ces illusions à répétition, 200 ex-Valéo de Cahors se sont retrouvés hier soir, à Espère, pour entretenir de nouveaux espoirs sur la base d'un argument financier qui a produit l'effet d'une bombe : « Deux ans avant les licenciements, l'entreprise affichait un résultat net de +117 % qui ne pouvait en aucun cas justifier un plan social », annonce Claude Blatgé, ancien délégué syndical CGT. Il se positionne comme le porte-parole des ex-Valéo et mène, avec l'appuie de **maître Bedoc**, avocat au barreau de Montauban (**lire ci-dessous**), un nouveau combat visant à « obtenir réparation auprès des prud'hommes en dénonçant les énormes profits qui n'ont pas été utilisés pour le maintien des emplois », lance-t-il avant de se réjouir : « Valéo a été condamné à payer 4,3 millions d'euros à 260 ex-salariés de Labastide ». Cette victoire juridique, qualifiée de « riposte historique », a gonflé à bloc les licenciés cadurciens. **Linda Novello** : « J'attends beaucoup de cette mobilisation. J'ai retrouvé du travail sans l'aide de personne. Je suis aide à domicile. Cela n'a pas été facile ». **Nadine Dupuy** : « Je suis restée trois années au chômage après avoir travaillé vingt ans chez Valéo. Une telle rupture aussi soudaine, c'est comme un deuil que l'on porte longtemps. Je demande de la reconnaissance et la réparation du lourd préjudice moral subi ». **Monique Campourcy (la doyenne de l'entreprise)** : « J'ai travaillé 30 ans chez Valéo avant de me retrouver au chômage d'un seul coup. J'ai été très marquée par cette épreuve. Cette réunion me donne de l'espoir, mais réveille aussi des douleurs et le souvenir d'une certaine époque », conclut-elle.

De nombreux anciens rejoignent l'avis de Claude Blatgé qui, face à l'embellie financière de Valéo, définit les licenciements « d'actes de délinquance industrielle ».

Maître Bedoc : « Leur rendre justice et la dignité »

Maître Bedoc, avocat des ex-Valéo de Labastide Saint-Pierre (82), Sissonne (02) et Vire (14), était hier à Espère, aux côtés de Claude Blatgé pour assurer désormais la défense des ex-Valéo de Cahors. Conforté par ses succès dans des dossiers similaires, il affirme que « les licenciés de Valéo sont dans leur droit le plus absolu en réclamant réparation. Le groupe Valéo a accumulé les incohérences sociales. Certains ex-salariés n'ont même pas reçu de lettre de licenciement et pourtant le couperet est tombé. Il faut leur rendre justice et la dignité », déclare l'avocat. De son côté, Claude Blatgé s'apprête à engager les « hostilités » aux

prud'hommes sans songer une seule seconde à solliciter un soutien syndical. Hier soir, avant la réunion, il a cependant réclamé 10 € et 10 timbres aux ex-salariés « pour les échanges que nous entretiendrons et les frais que suscitera la procédure. Celle-ci peut durer de trois à cinq ans » a-t-il répondu à Ohria Asnar qui s'interrogeait sur le bien fondé de cette demande.

Elle aurait préféré, sur ce plan, une plus grande clarté financière et des précisions sur les dépenses.

LA DEPECHE - Publié le 04/05/2007 11:07 | **Jean-Luc Garcia**